

Etablissement :
Collège René Cassin
32, rue Louis Chevais
Ouzouer Le Marché
41240 BEAUCE LA ROMAINE

N° de séance : 2

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du 24/11/2020**

Date : **Mardi 24 novembre 2020**

Heure de début : 17h16

Heure de fin : 19h00

Présidence : M BARBIER

Secrétariat : Mme GLATIGNY Catherine

Membres excusés : M DE CHARSONVILLE, Mme LECOSTEY, Mme VALLEIN, Mme LE VERN,
Mme CHOPINEAU, M MONTAUFIER

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 13

Ordre du jour

| N° et nature des chapitres traités | Nombre de feuillets | Réservé à l'administration |
|---|---------------------|----------------------------|
| I – Conseil d'administration | | |
| II – Gestion financière | | |
| III – Travaux immobiliers envisagés | | |
| IV – Structures | | |
| V – Postes budgétaires | | |
| VI – Projet d'établissement | | |
| VII – Vie scolaire (sujets ne relevant pas des chapitres ci-dessus) | | |
| VIII - Orientation | | |
| IX – Formation continue (GRETA) | | |
| X – Questions diverses | | |

(Ne pas mettre sur la même feuille un recto concernant un chapitre et le verso concernant un autre chapitre)

Le Président

S. BARBIER

Le Secrétaire,

Catherine GLATIGNY

Transmis à

Date : 24/11/2020

Le Chef d'établissement,

S. BARBIER

Etablissement :
Collège René Cassin
32, rue Louis Chevais
Ouzouer Le Marché
41240 BEAUCE LA ROMAINE

N° de séance : 2

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du 24/11/2020**

| Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : I – Conseil d'administration | Réservé à l'administration destinataire |
|---|---|
| <p><u>Désignation du secrétariat de la séance.</u></p> <p>Le secrétariat de la séance sera assuré par Mme GLATIGNY Catherine</p> <p><u>Installation du conseil d'administration</u></p> <p><u>Adoption du PV du 01/10/2020</u></p> <p>Monsieur le principal communique le PV aux nouveaux membres du conseil d'administration et demande s'il y a des questions.</p> <p>Après accord des intéressés, le diaporama qui avait été présenté le 01/10/2020 leur sera communiqué ultérieurement.</p> <p>Monsieur le principal propose de mettre au vote le PV du CA du 01/10/2020</p> <p>Résultat du vote : POUR Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration</u></p> <p>Résultat du vote : POUR Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Commissions 2020/2021 pour adoption :</u></p> <p>Résultat du vote : POUR Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Commissions 2020/2021 pour information :</u></p> <p>Résultat du vote : POUR Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> | |

Etablissement :

Collège René Cassin

32, rue Louis Chevais

Ouzouer Le Marché

41240 BEAUCE LA ROMAINE

N° de séance : 2

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du 24/11/2020**

| Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : II – Gestion matérielle et financière | Réservé à l'administration destinataire |
|--|---|
| <p><u>Contrats et conventions :</u></p> <p>Question concernant la convention TIPI :</p> <p>- Quel est le prix d'un repas ? 3,40€ au forfait. Pas de changement de tarif.</p> <p>Le mode de télépaiement TIPI est un ajout aux formules déjà existantes des règlements de la demi-pension.</p> <p>Précision apportée sur le fait que ce mode de paiement sera mis en place en janvier 2021 (si accord de l'Agent Comptable).</p> <p>Résultat du vote : POUR Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Projet budget 2021 :</u></p> <p>Monsieur le Principal présente le budget prévisionnel pour l'année civile 2021 et informe qu'en raison des conditions sanitaires, peu de projets et sorties sont programmés pour l'instant. Il va rester sur le service AP un montant de 14 508€, et reste disponible pour de futures actions et de futurs investissements.</p> <p>Monsieur le Principal présente la structure budgétaire des EPLE et les critères d'attribution de la subvention de fonctionnement par la CD41 : voir diaporama. Calcul du SRH : Monsieur le Principal explique le mode de calcul. Le collège doit reverser un certain pourcentage (23,5%) ainsi que 2% pour un fond commun à tous les collèges. Par ailleurs, 17% des recettes sont affectés à l'entretien sur le service SRH.</p> <p>Mme Souverain, CPE, demande à quoi correspondent les 400€ pour les services civiques. Il s'agit du montant des prévisions d'achats pour les clubs sur la pause méridienne.</p> | |

D'autre part, dans l'organisation des différents domaines du service, un nouveau domaine apparaît dédié au CDI.

Pour le service ALO, Monsieur le Principal précise que le fioul est pris en charge directement par le CD41. Si ce service représente 55% de la consommation globale de fonctionnement, il faut néanmoins ne pas oublier que beaucoup de dépenses sur ce service servent à financer des biens et des équipements servant aux professeurs et aux élèves (photocopieurs, licences informatiques, ...).

Sur le SRH, Monsieur le Principal précise que le gaz est pris en charge directement par de CD41.

Monsieur le Principal explique que le FCSH sert à financer des matériels coûteux pour les établissements qui en ressentent le besoin en cours d'année.

En vie de l'élève, une ligne est ouverte pour le futur FSE (Foyer Socio-Educatif) pour un montant de 1 000€.

Résultat du vote : POUR
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement :

Monsieur le Principal explique que le chef d'établissement ordonne les dépenses au nom du conseil d'administration. Il a besoin de la délégation de conseil d'administration pour signer des bons de commandes au fil de l'année dans la limite des crédits fixée par le budget et en respect de la procédure des marchés publics.

Résultat du vote : POUR
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Autorisation au chef d'établissement : abonnements

Certains abonnements étaient renouvelés en cours d'année, et donc leur financement est à cheval sur plusieurs exercices budgétaires, raison pour laquelle un acte est nécessaire.

Résultat du vote : POUR
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Etablissement :
Collège René Cassin
32, rue Louis Chevais
Ouzouer Le Marché
41240 BEAUCE LA ROMAINE

N° de séance : 2

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du 24/11/2020**

| Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : III – Vie pédagogique et éducative | Réservé à l'administration destinataire |
|---|---|
| <p><u>Convention adhésion « Greta Val de Loire »</u></p> <p>Monsieur le Principal présente la nouvelle convention adoptée par le conseil d'administration support du Greta.</p> <p>Les modifications apportées concernent l'intégration des apprentis comme bénéficiaires des formations Greta.</p> <p>Etant donné que le collège est déjà adhérent au Greta, par un acte du 23/10/2017, le texte de la nouvelle convention devait être transmis aux membres du conseil d'administration uniquement pour information et sans vote.</p> | |

Etablissement :

Collège René Cassin
32, rue Louis Chevais
Ouzouer Le Marché
41240 BEAUCE LA ROMAINE

N° de séance : 2

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du 24/11/2020**

| Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : IV – Questions diverses | Réservé à l'administration destinataire |
|--|---|
| <p><u>Clôture du CA</u> : 19H00</p> | |